

Mise en ligne le 26 octobre 2023



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Suffrages exprimés : 26

République Française

Délibération N° 2023-112
Conseil Municipal du 18 Octobre 2023

DATE DE CONVOCATION : 12 OCTOBRE 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - K. GAI - G. MIGNON - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - K. PERROIS - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - H. ROSARIO - P. BERTON - C. RAFIN -- S. BUTET - J. MARTINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : B. LAFAYE donne pouvoir à K. GAI - A. DUBRUN donne pouvoir à T. DEGRANDE - F. GUIRAO donne pouvoir à G. MIGNON - E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO - S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN - P. MAURY donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : B. LAFAYE - A. DUBRUN - F. GUIRAO - E. PILLARD-CLÉMENTEL - S. RAYNAUD - P. MAURY

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT : S. DELIMOGES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : T. DEGRANDE

OBJET : RÉHABILITATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN PÔLE MULTI-SERVICES - BÂTI DU PLAINEAU - PHASE 2
DEMANDE DE DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Opération de Revitalisation du Territoire de Cognac et portant convention par arrêté préfectoral du 6 septembre 2019 élargi aux communes de Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac et Segonzac ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2019 portant extension du périmètre de l'Opération de Revitalisation de Cognac aux pôles d'équilibres de Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac et Segonzac ;

VU la délibération n° 2020-70 du 1^{er} juillet 2020 portant adoption du programme ;

VU la délibération n° 2020-93 du 30 septembre 2020 portant approbation du programme et de son enveloppe financière ;

VU la délibération n° 2021-05 du 27 janvier 2021 relative à la demande de dotations à l'investissement 2021 ;

VU la délibération 2021-40 relative à la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » ;

VU la délibération n° 2022-43 du 18 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que la réhabilitation du bâti du Plaineau figure au programme Petites Villes de Demain ;
CONSIDÉRANT ce qui suit :

Par arrêté en date du 21 mai 2021, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux d'un montant de 297 878.40 € sur un montant de travaux hors taxes de 744 696 € était attribuée à la commune de Châteauneuf-sur-Charente pour la phase 1 des travaux de réhabilitation d'une ancienne friche industrielle en pôle multiservices- bâti du Plaineau.

La demande de DETR pour la 2nd phase des travaux n'ayant pas été retenue au programme 2023, une nouvelle demande va être formulée au titre de la DETR 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

AR Prefecture016-211600903-20231026-2023_112-DE
Reçu le 26/10/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide par **26 VOIX POUR** :

- D'approuver le plan de financement du second phasage des travaux de réhabilitation du bâti du Plaineau et ce, sur la base du chiffrage de l'Avant-Projet Définitif approuvé par délibération n° 2022-43 du 18 mai 2022, tel qu'il figure ci-dessous :

Réhabilitation du bâti du Plaineau - Phase 2 Dépenses en € HT		Réhabilitation du bâti du Plaineau - Phase 2 Recettes en €	
Voirie et réseaux divers*	117 000	DETR (50% du 2 nd phasage)	673 500
Construction métallique	104 400	CD16 (0.74% - aide plafonnée à 10 000 €)	10 000
Charpente bois	173 500	Fonds Friche (43.8% du montant des lots signalés par *)	394 100
Couverture - zinguerie	168 900	(Aide sollicitée sur les points signalés par * uniquement soit 900 200 €)	
Menuiseries extérieures aluminium - serrurerie*	136 800	Commune (20 % du 2 nd phasage)	269 400
Menuiseries intérieures bois*	52 600		
Plâtrerie isolation*	127 400		
Revêtement de sol - faïence*	52 700		
Peinture*	68 000		
Élévateur*	23 700		
CVC/PBS *	187 000		
(Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie Sanitaire)			
Electricité*	135 000		
TOTAL	1 347 000	TOTAL	1 347 000

- D'autoriser M le Maire à solliciter les financements auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 pour la 2^{ème} phase des travaux de réhabilitation du bâti du Plaineau et à signer tous les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LÉVESQUE